



Succession conflit bonjour

Par **crisdy**, le **29/07/2024** à **21:16**

Bonjour,Voilà mon frère depuis plusieurs années à la procuration sur le compte de maman 99 ans rnavuegle , en fevrier un courrier de la banque en recommandé chezmaman nous fait part d'un découvert dépassé , a ma demande"explications mon frère envoie toutes les factures impayéescartes et chéquiers par courrier et ne veux plus me parler , j'ai rndonc fait arrêter sa procuration et repris les comptes et làmalheureusement ma maman est sur le point de partir, sur conseil dumédecin j'ai préparée la douloureuse suite avec les servicesconcernés .rnrnMa question: à la reprise du compte il s avère qu'il ydes chèques et virements sur un compte dit réserve au nom de monfrère j'ai listé tout cela avec les duplicatas de la banque, mamana une maison donc ont va devoir avoir un notaire, est ce que le rnrnotaire va gerer ce détournement (depuis 2017) si oui mon freredoit il tout rendre ,ou cela est déduit de la succesion car je croisbien qu'il na plus l'argent vu son comportement c'est tellementtriste

Par **amajuris**, le **30/07/2024** à **11:41**

bonjour,rnrndans une succession, la déclaration au trésor public, lorsqu'elle est nécessaire peut être faite par un des héritiers.rnrnle notaire est nécessaire pour établir l'acte de notoriété et en présence de biens immobiliers dans la succession, d'établir l'acte authentique de mutation immobilière à destination du service de la publicité foncière afin de mettre ces biens immobiliers au nom des héritiers.rnrnle notaire ne va pas vérifier s'il y a eu détournement ou pas, ce n'est pas son rôle, il appartient aux héritiers de réclamer à votre frère les sommes qu'il aurait détournées à son profit.rnrnsalutations